



NOTICE D'EXPLICATION SUR LES VENTES DE BOIS AUX PARTICULIERS

Après réflexion, la commission forêt a décidé de revoir l'attribution des lots de bois aux particuliers. La vente sera réalisée un samedi matin pour vous éviter de poser un jour de congé et aura lieu chaque début d'année à la chaufferie ou en mairie selon la météo et l'évolution du contexte sanitaire. La date vous sera communiquée via l'appli illiwap, le site internet, la page Facebook ou le grain de sel. Un plan détaillé des lots vous sera mis à disposition pour les visiter. Le document ci-joint sera le seul moyen pour participer à la vente, d'où l'importance de se préinscrire. Le bois se retrouvera sous trois formes : fonds de coupes, grumes et quartiers. Pour répondre à vos besoins, nous devons connaître au plus juste la quantité de bois de chacun. C'est pourquoi il est important de remplir le document ci-joint et de le retourner en mairie ou par mail à l'adresse suivante : ib.gass@saales.fr ou secretariat@saales.fr

Le système d'enchères est maintenu pour les catégories fonds de coupes et grumes avec un prix de départ revu à la hausse. Vous avez la possibilité de vous inscrire dans plusieurs catégories différentes au premier tour. Par contre, les lots ne seront plus attribués à la personne, mais au foyer pour éviter tout abus. Si second tour il y a, chacun sera libre de se placer sur le lot qu'il souhaite. Pour la catégorie bois en quartier, vous avez la possibilité de faire une demande à partir de deux stères. Afin de valider votre commande pour les lots quartiers nous vous remercions d'y joindre directement le paiement.

